« À part être bourrés, les Anglais sont restés corrects » : 130 plaintes depuis l’étranger contre les agressions dans l’affaire du Stade de France. Un clandestin ivoirien d’Épinay-sur-Seine (93), jugé pour vols et agressions (Màj)

29/09/2022 à 8h59



29/09/2022

Ils ont été identifiés grâce à la reconnaissance faciale. Une technologie biométrique utilisée par la gendarmerie et la police françaises depuis 2013 et qui permet de résoudre de plus en plus d’affaires. Deux hommes âgés d’une vingtaine d’années ont été interpellés lundi à Paris et à Épinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) par des policiers de la cellule spéciale créée à la suite du chaos au Stade de France lors de la finale de la Ligue des champions le 28 mai dernier, a-t-on appris d’une source proche du dossier.

[…]

Ils seraient passés aux aveux lors de leur garde à vue

Grâce aux vidéos transmises notamment par les gendarmes et le centre de supervision urbain de Saint-Denis les policiers de la cellule reconstituent la scène de l'agression. Avant le match, entre 30 et 50 jeunes parviennent à récupérer les bouteilles en verre que les spectateurs ne pouvaient pas transporter dans l'enceinte du stade et se mettent à les jeter sur des gendarmes. Les militaires finissent par charger. La première fois ne suffit pas. Ils essuient de nouveaux des jets de projectiles. Deux gendarmes porteront plainte. Lors de la deuxième charge, les agresseurs finissent par s'enfuir.

Les enquêteurs sont parvenus avec les images à numériser les visages. Une reconnaissance a ensuite été réalisée avec les photos du traitement des antécédents judiciaires. Et cela a « matché » avec les deux suspects qui apparemment auraient été fichés pour des infractions à la législation sur les étrangers. Lors de leur garde à vue, les deux suspects seraient passés aux aveux.

[…]

Le Parisien

21/09/2022

Un travail titanesque qui a porté ses premiers fruits. **Un jeune Ivoirien d'Épinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) devait être jugé ce mardi en comparution immédiate à Bobigny pour avoir agressé des supporters espagnols et frappé un policier le soir du match.** Le prévenu a demandé un délai pour être

jugé. En attendant, il a été maintenu en détention, comme le demandait le parquet. « C'est le premier dossier bouclé par la cellule, se réjouit le procureur de Bobigny. Et j'ai bon espoir qu'il y en ait d'autres.

[…]

D'innombrables agressions ce soir-là

Premier enseignement à la lecture de ces vidéos : le nombre d'agressions. « *C'est impressionnant, confie la même source. C'est difficile à chiffrer. Parfois les images sont de mauvaise qualité. Mais oui, il se passe beaucoup de choses.* » « *Nous avons même relevé des faits d'une particulière gravité et dont on ne nous avait pourtant pas parlé* », note de son côté le procureur, sans plus de précision.

Autre élément sur le profil des délinquants recherchés : apparemment, pas de supporters anglais ou espagnols. « ***À part être bourrés, les Anglais sont restés corrects, nous assure un policier qui était présent sur place.*** *On a tout de suite compris ce soir-là que le problème ne viendrait pas des supporters mais de gens de chez nous qui étaient venus pour se faire du fric*. » Ce fonctionnaire garde de cette soirée un « *souvenir infect* ». « *C'était le chaos, se remémore-t-il. On voyait les gens se faire agresser et on devait attendre les instructions pour intervenir. Pour un flic, c'est insupportable de vivre ça*. »

21 jours d'ITT pour le policier blessé

C'est, semble-t-il, une situation similaire qu'a vécu le fonctionnaire partie civile ce mardi au procès du jeune d'Épinay-sur-Seine. Ce policier se serait lancé à la poursuite de cet homme qui venait, d'après l'accusation, de voler le téléphone d'une supportrice espagnole et de frapper son père. Il est accusé également d'avoir porté plusieurs coups de coude au brigadier à qui un médecin prescrira 21 jours d'ITT. « ***Ce***

soir-là, on a retrouvé sur lui quatre téléphones », a souligné à l'audience la représentante du parquet qui a requis le maintien en détention du prévenu.

Ce dernier, arrivé en France en 2018, est en situation irrégulière. Il a reconnu lors de sa garde à vue qu'il consommait chaque jour deux Rivotril et une demi-douzaine de joints. « *Il travaille comme livreur, il essaye de s'en sortir* », a insisté son avocate. Des garanties de représentation insuffisantes pour le faire sortir de détention avant son procès, a finalement tranché le tribunal.

Le Parisien